

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION : TERRE SAINTE 2023

A envoyer à : Direction des Pèlerinages
160 rue André Maurois
76230 Bois Guillaume
Tél. 02 35 71 20 52



Immatriculation Atout France : IM 076 11 0002

Email : pelerinages76.diocesederouen@orange.fr

Pèlerinage TERRE SAINTE

Du lundi 2 octobre au mercredi 11 octobre 2023

PRIX DU PELERINAGE PAR PERSONNE Base : 40 personnes : entre 2000€ et 2100€

SUPPLEMENT EN CHAMBRE INDIVIDUELLE (en nombre limité) : 429 €

NOM (en majuscule) M., Mme, Mlle : _____
Prénom : _____ (Identique à votre carte d'identité ou passeport)
Adresse complète : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Nationalité : _____
Date et lieu de naissance : ____/____/____/_____
Profession : _____ N° téléphone personnel : _____
Portable : _____ Mail : _____

Nom de la personne à avertir en cas d'urgence : _____
Téléphone : _____

Désire une chambre individuelle, avec supplément, **à régler avec l'acompte.**

Accepte de partager sa chambre avec _____

(Attention : si personne ne peut finalement partager votre chambre ou si la personne qui partage votre chambre se désiste avant le départ, le supplément chambre individuelle sera facturé.)

**Règlement : A l'inscription versement d'un acompte de 600 euros par personne ou 1029 euros par personne en chambre individuelle à l'ordre de : « Direction des pèlerinages de Rouen (Terre Sainte) »
2^{ème} acompte de 600 euros au 30 avril.**

Règlement du solde avant le 15 septembre 2023.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 juin 2023. (Inscription dès maintenant, clôture sans préavis)

Vous serez considérés comme inscrits, dès réception de ce bulletin, accompagné du chèque d'acompte. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de réception du courrier.

ATTENTION !

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'un passeport valide jusqu'au 12 avril 2024.

Merci de joindre, à ce bulletin d'inscription, une photocopie de votre passeport avec lequel vous allez voyager.

Santé : prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète ou autres. De même merci de préciser les problèmes de handicap, afin que nous puissions organiser au mieux votre pèlerinage.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant le jour du départ, merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés...

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente (figurant au verso)

Fait à _____, Le _____

Participations financières :

Les participations financières propres à chaque pèlerinage, indiquées sur la feuille d'inscription ont été calculées sur la base d'un nombre minimum de participants en fonction des tarifs connus à ce jour.

Trois mois avant le départ, la direction des pèlerinages se réserve le droit d'annuler le voyage ou de demander aux inscrits un supplément pour assurer le départ, si le nombre minimum n'est pas atteint. Dans ce cas, les personnes inscrites au voyage auront la possibilité d'annuler.

Les prix indiqués sont révisables en fonction des hausses du carburant.

Hébergements :

Les prix indiqués s'entendent pour des prix de pensions complètes en chambre double. Sur le bulletin d'inscription relatif à chaque destination, vous avez la possibilité de demander une chambre seule moyennant un supplément.

Annulation :

Nos prix comprennent une assurance annulation, responsabilité civile, rapatriement. L'assurance annulation est une sécurité qui met à l'abri d'une mésaventure financière en cas de situations imprévisibles telles que : accident, hospitalisation, maladie grave ou décès d'un parent proche. Une option protection sanitaire couvrira tous les cas liés au Covid.

Frais d'annulation : de 30 à 21 jours avant départ : 30% de 20 à 8 jours : 50% de 7 à 2 jours : 75% à moins de 2 jours avant le départ les frais d'annulation sont de 100%. Ces frais d'annulation, si les conditions d'assurance sont remplies (se reporter au contrat ci-joint) sont remboursables par l'assureur excepté une franchise forfaitaire de **250 euros par personne** non remboursable pour frais de dossier, agence et direction des pèlerinages.

Toute annulation doit être notifiée par mail ou téléphone et confirmée par lettre à la direction des pèlerinages et à l'assurance.

Tout voyage interrompu ou abrégé pendant le séjour du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

Données personnelles :

En renvoyant ce coupon, je transmets des données personnelles :

J'autorise : oui : non : l'association diocésaine de Rouen à collecter et utiliser mes données personnelles pour me transmettre toute information relative aux activités pastorales, paroissiales, diocésaines et sollicitations d'appel aux dons. Les données seront conservées durant le temps où la personne reste en contact régulier avec l'Église Catholique.

Droit à l'image : des photos peuvent être faites et utilisées par les services communications des pèlerinages du diocèse. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos diffusées, merci de nous le signaler et de fournir une photo d'identité.

Assurance :

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du contrat d'assurance multirisque « Mutuaide Assistance » et en accepte les modalités .

Je déclare également avoir pris connaissance des conditions générales de vente .

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »,

Renvoyer la feuille recto/verso remplie et signée, en garder une photocopie